



**ADJUDICATION IMMOBILIERE**  
**LE MARDI 22 AVRIL 2014 à 14.30 HEURES**  
au café « Autre Part » sis 8, Place du Marché à L-4621 Differdange



**47-49, AVENUE DU PARC DES SPORTS À OBERKORN - CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGÉTIQUE : E / F**

**Appartement 1 :**

RDC - 62,35 m<sup>2</sup> - 2 ch. à c. - cuisine équipée - terrasse 13 m<sup>2</sup> - cave 14 m<sup>2</sup> - Mise à prix : 182.920,- €

**Appartement 3 :**

RDC - 52,52 m<sup>2</sup> - 1 ch. à c. - cuisine équipée - cave 7 m<sup>2</sup> - Mise à prix : 135.700,- €

**Appartement 9 :**

2<sup>ème</sup> étage - 62,32 m<sup>2</sup> - 2 ch. à c. - cuisine équipée - cave 14 m<sup>2</sup> - Mise à prix : 155.400,- €

**Visite des lieux à l'occasion de l'Urban Living Differdange du 21 au 23 mars 2014 !**  
**(rendez-vous au centre sportif d'Oberkorn)**

*Il est vivement conseillé de consulter les actes de servitudes et de base, ainsi que les plans mis à disposition auprès de l'Etude de Maître Alex Weber, tél. 50.72.99-1*

**Conditions :**

- L'acquéreur (l'adjudicataire) doit être une personne physique
- L'acquéreur s'engage à habiter lui-même, et ce pendant une durée d'au moins 10 années, le logement en question. Il ne peut le vendre ou le louer pendant ce délai sans une autorisation écrite et préalable du Fonds du Logement
- Le terrain sur lequel l'immeuble est construit est cédé via droit d'emphytéose au profit des copropriétaires. La redevance à supporter est de 27,- €/an (N.I. 100), indexée à l'échelle mobile des salaires, soit actuellement 209,30 €/an
- Les personnes intéressées doivent se munir d'une lettre de garantie bancaire en bonne et due forme, ainsi que d'un certificat attestant qu'elles sont bénéficiaires d'une prime d'acquisition auprès des Aides au Logement.